

## Présentation : « La qualification aux fonctions de maître de conférence par le CNU, éléments d'information pour les qualifications des docteurs en Lettres et sciences humaines »

17 décembre 2008, Journée des doctorants, Université Nancy 2

Florence Quinche, Mcf, Infocom, Université Nancy 2

---

### Sources :

- Arrêté du 7 juillet 2008 (paru au JO du 19.07.08) relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités (année 2009), Version consolidée au 16 décembre 2008
  - Arrêté du 15 septembre 2008 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, vers consolidée du 24.09.08
  - Arrêté du 5 novembre 2008 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités (session complémentaire 2009), publié au Journal officiel du 13.11.08 : sur la deuxième vague de qualifications pour 2009  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019752082&dateTexte>
  - site du CNU :  
<http://91.121.210.124:8080/cpcnu/accueil.htm>
  - portail Galaxie (accès à Antarès) :  
<http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-portail-des-candidats-qualification-recrutement.html>
  - site de la fonction publique :  
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>
  - site associatif : de la guilde des doctorants :  
<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>  
notamment : infos, collecte de profils de poste ouverts
- 

### Rappel : Maître de conférences : 2 Missions

« Les enseignants-chercheurs - maîtres de conférences et professeurs des universités - ont la **double mission** d'assurer :

le développement de la recherche fondamentale et appliquée

et de transmettre aux étudiants les connaissances qui en sont issues.

Les maîtres de conférences sont des fonctionnaires titulaires nommés dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. »

-----

### Trois étapes pour l'accès au corps des mcf :

- 1) obtention du doctorat : pour la qualification 2009 : au plus tard le **10 décembre 2008**, (ou autres voies : notamment professionnelles, voir les sources citées en page 1)
- 2) qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU
- 3) concours de recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur (IUT, Universités, Ecoles etc.)

Le CNU ( Conseil National des Universités) est l'instance nationale compétente à l'égard du recrutement et du suivi de la carrière des enseignants-chercheurs.

Les sections qui composent le CNU :

#### [Droit, économie et gestion](#)

section 01 - Droit privé et sciences criminelles  
 section 02 - Droit public  
 section 03 - Histoire du droit et des institutions  
 section 04 - Science politique  
 section 05 - Sciences économiques  
 section 06 - Sciences de gestion

#### [Lettres et sciences humaines](#)

section 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales ...  
 section 08 - Langues et littératures anciennes  
 section 09 - Langue et littérature françaises  
 section 10 - Littératures comparées  
 section 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes  
 section 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves  
 section 13 - Langues et littératures slaves  
 section 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, ...  
 section 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, ...  
 section 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale  
 section 17 - Philosophie  
 section 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques...  
 section 19 - Sociologie, démographie  
 section 20 - Anthropologie biologique, Ethnologie, préhistoire  
 section 21 - Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...  
 section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...  
 section 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale  
 section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

#### <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22839/composition-conseil-national-des-universites.html> - [topSciences](#)

section 25 - Mathématiques  
 section 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques  
 section 27 - Informatique  
 section 28 - Milieux denses et matériaux  
 section 29 - Constituants élémentaires  
 section 30 - Milieux dilués et optique  
 section 31 - Chimie théorique, physique, analytique  
 section 32 - Chimie organique, minérale, industrielle  
 section 33 - Chimie des matériaux  
 section 34 - Astronomie, astrophysique  
 section 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes  
 section 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, ...  
 section 37 - Météorologie, océanographie physique et physique de ...  
 section 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil  
 section 61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal  
 section 62 - Énergétique, génie des procédés  
 section 63 - Électronique, optronique et systèmes  
 section 64 - Biochimie et biologie moléculaire  
 section 65 - Biologie cellulaire  
 section 66 - Physiologie  
 section 67 - Biologie des populations et écologie  
 section 68 - Biologie des organismes  
 section 69 - Neurosciences

#### <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22839/composition-conseil-national-des-universites.html> - [topPharmacie](#)

section 85 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé  
 section 86 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé  
 section 87 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

#### <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22839/composition-conseil-national-des-universites.html> - [topLettres et sciences humaines](#)

section 70 - Sciences de l'éducation  
 section 71 - Sciences de l'information et de la communication  
 section 72 - Épistémologie, histoire des sciences et des techniques  
 section 73 - Cultures et langues régionales  
 section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

section 76 - Théologie catholique  
section 77 - Théologie protestante

Pour déposer votre candidature à la qualification de "maître de conférence" connectez vous sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

rubrique « emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche »,  
puis « ANTARES ».

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

La déclaration de candidature à la qualification se fait directement (et uniquement) sur internet

pour 2008 :

**Première vague d'inscriptions :**  
du 9 septembre au 14 octobre 08, 17 heures.

**Deuxième vague d'inscriptions :**  
du 14 novembre 2008, 10 heures, jusqu'au 22 décembre 2008, 16 heures

Attention, on ne peut modifier les demandes effectuées lors de la première vague,

mais pour ceux qui ont déjà candidaté lors de la première vague :

peuvent faire des candidatures dans de nouvelles sections lors de la 2 ème vague

Opérations	Session 2009 Cette colonne concerne uniquement les candidatures déposées du 9 septembre au 14 octobre 2008	Session 2009 Cette colonne concerne uniquement les candidatures déposées du 14 novembre au 22 décembre 2008
ouverture des inscriptions	9 septembre 2008	14 novembre 2008
clôture des inscriptions	14 octobre 2008	22 décembre 2008 16 h, heure de Paris
consultation du nom des rapporteurs sur le site GALAXIE	à partir du 13 novembre 2008	à partir du 13 janvier 2009
date à laquelle la thèse doit avoir été soutenue	10 décembre 2008	10 décembre 2008
date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs	15 décembre	13 février 2009
date limite d'envoi des pièces complémentaires éventuellement demandées aux candidats par les rapporteurs	26 décembre 2008	20 février 2009

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22666/calendrier-de-la-qualification.html>

On peut se présenter pour la qualification dans plusieurs sections du CNU

Comment choisir la ou les sections du CNU pour une qualification ?

-en fonction de sa formation (doctorat, post-doc, formation professionnelle etc.)

-de la section de votre thèse, de vos travaux de recherche, publications, enseignement etc.

Parfois des candidatures multiples à la qualification sont mal vues dans certaines sections,  
à vérifier auprès de votre directeur de thèse

si vous souhaitez vous présenter dans une autre section que celle de votre thèse, ou formation : renseignez-vous auprès d'enseignants du domaine concerné

Pour information : Consulter les statistiques concernant la qualification :  
Cela donne des infos sur la formation de ceux qui se qualifient dans une section CNU

Certaines sections sont plus ouvertes aux différentes formations que d'autres et acceptent des candidatures venant d'autres disciplines

Renseignez-vous également sur le nombre de postes offerts au recrutement dans les différentes sections et sur les tendances (à l'augmentation de postes offerts, à la diminution)

Sur le nombre de personnes possédant un doctorat dans le domaine par rapport au nombre de postes offerts

Il faut effectuer sur Antares autant d'inscriptions que de sections choisies

(candidatures distinctes)

Toute déclaration de candidature incomplète ou non validée ne sera pas examinée.

Aucune modification (cgt de section) n'est possible après la clôture des inscriptions.

Attention : vérifiez bien que vous avez VALIDE votre inscription :

Si elle a été validée, vous recevez immédiatement une confirmation de la validité de votre candidature (affichage d'une page de confirmation d'inscription)

Il s'agit d'un récépissé : mentionnant votre identifiant et mot de passe : à imprimer et conserver

nécessaire pour toute la procédure et pour vérifier l'avancement de votre dossier

Si vous avez indiqué votre adresse mail (conseillé) :

vous recevrez un courriel de confirmation

### Les rapporteurs

Pour chaque inscription 2 rapporteurs du CNU sont désignés

Ce sont des spécialistes de la discipline concernée.

Comment savoir qui sont nos rapporteurs ?

Les noms et adresses des deux rapporteurs sont affichés sur le site ANTARES

Dès l'annonce des noms et coordonnées de ses rapporteurs :

Le candidat envoie immédiatement par courrier postal le dossier de candidature aux rapporteurs

Dossier : uniquement support papier

Si des documents sont rédigés en langue étrangère, ils sont accompagnés d'une traduction

Les rapporteurs peuvent demander des pièces complémentaires

### Contenu du dossier de qualification :

1. Photocopie diplôme doctorat (ou attest. Provisoire)
2. Un exemplaire du curriculum vitae, complété par une notice exposant, notamment, les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives
3. Un exemplaire des travaux, ouvrages et articles (**trois documents**) **Vivement conseillé de joindre la thèse**
- 4° une copie du rapport de soutenance du doctorat, avec la liste des membres du jury et la signature du président (à demander au président du jury juste après la soutenance)
5. une photocopie d'une pièce d'identité avec une photographie

#### Pour le CV :

1 CV synthétique (1 page) Comportant les éléments suivants :

1 Formation

2 Expérience professionnelle

3 Activités de recherches  
(dont affiliation à une équipe, un laboratoire, participation à des projets de recherche etc.)

4 Activités de valorisation (vulgarisation, expositions, manifestations etc.)

5 Activité d'enseignement (chiffrer le nb d'heures effectuées, préciser le niveau)

6 Activité associative, d'organisation, d'administration, responsabilités collectives

7 Publications (nb, type)

1 CV détaillé :

1. Activité de recherches, post-docs etc.
2. Description des recherches réalisées en Master
3. Présentation des recherches de thèse, avec un résumé de la thèse  
Terrain, champ disciplinaire, la problématique, méthodologies, les outils, les résultats
4. Liste des communications (conférences, workshops, posters, etc.)
5. Liste de publications : articles, livres, rapports, chapitres de livres, de collectifs
6. Valorisation, vulgarisation

**Activité d'enseignement :** Décrire vos différentes activités d'enseignement (même si vous n'avez pas enseigné en université)

- les fonctions occupées : ATER, vacataire, moniteur, etc.
- les types de cours (matières enseignées), le type de parcours ou de diplôme
- le type d'étudiants visés
- le volume horaire en hTD

- joindre 3 Publications /ou textes de communications

-Autres : Allocations de recherche, etc.

Conseil :

Choisir des travaux représentatifs de vos recherches et concernant le domaine dans lequel vous candidatez

Des travaux publiés dans des revues à comité de lecture, si possible avec comités de lecture et internationales

-joindre des attestations de travail : ATER, vacataire, moniteur etc. (lettre du directeur/ directrice, de l'établissement d'enseignement ou du responsable de diplôme)

-Lettre de recommandations de la part du directeur de thèse, de laboratoire etc.

## La réponse à la demande de qualification :

sur ANTARES en général en février.

imprimer cette réponse et conserver l'identifiant et le mot de passe attribués : seront nécessaires pour candidater sur des postes

publication de la liste de qualification au Journal officiel

**En cas de refus de qualification :**

possible de demander les raisons du refus :

« Les candidats dont la qualification a fait l'objet d'un refus peuvent, sur leur demande présentée à la **sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières des personnels de l'enseignement supérieur, DGRH A2, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris Cedex 09**, dans le délai de six mois à compter de la date de publication de la liste de qualification au Journal officiel, obtenir communication des motifs pour lesquels leur candidature a été écartée. »

## Candidatures auprès des universités, recrutement :

Etape 1 :

Consulter la liste des postes de maître de conférence proposés sur Antarès

Attention à partir de 2009, il y aura des postes **proposés tout au long de l'année !!!**

(vérifier souvent les listes de postes sur internet, et sur les sites web des universités, et par le bouche à oreille..)

L'enregistrement des candidatures aux postes doit se faire à partir du domaine applicatif de GALAXIE (accès GALAXIE/recrutement)

Vous pouvez procéder immédiatement à l'enregistrement en ligne de votre candidature aux postes de Maître de Conférence proposés. La **date limite de dépôt de candidature** pour chacun des postes figure dans la fiche de poste détaillée consultable dans l'application Galaxie.

Délai entre l'ouverture du poste et la date limite de dépôt de candidature : En général : trente jours à partir de la date d'ouverture

L'enregistrement électronique des candidatures est possible jusqu'à 16 heures, heure de Paris, pour les dates indiquées.

Il faut imprimer et **conserver** ses déclarations de candidature

Un système d'alerte des candidats par mail est mis en place pour 2009 :

s'inscrire à la newsletter (qui présente les offres de postes) en choisissant les sections qui nous intéressent :

[https://antares.orion.education.fr/antares/newsletter\\_01.jsp](https://antares.orion.education.fr/antares/newsletter_01.jsp)

\*\*\*\*\*

On peut envoyer sa candidature sur un poste ouvert dans une section autre que celle pour laquelle on a été qualifié

\*\*\*\*\*

Puis, on envoie les dossiers de candidature par courrier postal à l'université qui propose ce poste.

Dossier pour les universités proposant des postes :

**Cf. Article 10, arrêté du 15 sept 08**

« Les candidats établissent un dossier adressé au président ou au directeur de l'établissement dans lequel l'emploi est déclaré vacant. Ce dossier comporte :

- la déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée, avec la signature du candidat ;
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession du doctorat
- un curriculum vitae donnant une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations.

A l'attention des rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

A— la déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée, avec la signature du candidat ;

B— un curriculum vitae donnant une présentation analytique de la thèse, des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés s'ils sont convoqués pour l'audition ;

Le nom et l'adresse du candidat doivent être portés au verso de chaque enveloppe + l'intitulé exact de l'emploi postulé : référence de l'emploi, établissement, section.

— une copie du rapport de soutenance du diplôme produit.

Les documents en langue étrangère doivent être traduits en français.

joindre une enveloppe à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur.

Les établissements accusent réception des candidatures qui leur sont transmises.

Le suivi des dossiers et de l'avancement du recrutement des universités se fait sur le site ANTARES/ANTEE.

### Les auditions

sont organisées dans les universités avec les candidats retenus  
recrutements possibles à tout moment

les candidats retenus pour les auditions : devront envoyer des articles et textes aux commissions des établissements avant l'audition

Après les auditions, les résultats des classements des candidats sont indiqués sur Galaxie, on peut être classé : 1er, 2ème, troisième etc..

(même si vous êtes 2ème sur un poste, il se peut que la personne classée en 1 se désiste, choisisse un autre poste etc., vous pouvez donc tout de même obtenir le poste)

il faut ensuite exprimer ses vœux d'affectations sur ANTARES :  
en classant par ordre de priorité les postes pour lesquels on a été classé

très important, même si vous n'avez pas été classé en 1 dans un poste, il faut exprimer vos vœux (ordre de préférences).

---